



Conditions d'utilisation des voitures CERN dans le cadre du service car sharing CERN

Article 1 - Champ d'application et définitions

- 1.1 Le présent document définit les conditions d'utilisation des voitures CERN en car sharing.
- 1.2 Le CERN car sharing est un dispositif de voitures CERN en libre-service (le «Service») pour des utilisateurs autorisés tel que défini ci-dessous (les «Utilisateurs»).
- 1.3 Dans le présent document, on entend par :
 - CERN car sharing: voitures appartenant au CERN ou prises en location par lui et mises à disposition dans le réseau fermé du CERN.
 - Domaine du CERN: l'ensemble des terrains mis à la disposition du CERN par l'Etat de Genève, la Confédération suisse et l'Etat français.
 - Domaine clôturé du CERN : les parties clôturées du domaine du CERN, y compris les installations souterraines.

Article 2 - Coordonnées

Mobility centre

Bâtiment 6167

Téléphone: 022 767 2228

Email: car.sharing@cern.ch

Horaires d'ouvertures: Lundi au Vendredi, 8h00-12h00 / 13h00-17h00.

Assistance pour les véhicules CERN (panne, pneus, batterie...) :

Pendant les jours ouvrables et horaires d'ouvertures : (Lundi au Vendredi)

- Mobility Centre : horaires d'ouvertures 8h00-12h00 / 13h00-17h00
- Téléphone : 022 767 2228
- Email : car.sharing@cern.ch

En dehors des jours ouvrables:

- PEUGEOT Assistance 0800 55 50 05 depuis la Suisse et +41 44 746 2395 depuis l'étranger.

Assistance Mobility 24h/7 (accès au véhicule, réservations, fonctionnement de l'ordinateur de bord):

Téléphone : 0848 824 812 depuis la Suisse et +41 848 824 812 depuis l'étranger

Article 3 – Conditions d'utilisation

3.1 Réservation du Service

- 3.1.1. Le membre du personnel ou d'entreprise désirant devenir un Utilisateur du Service devra tout d'abord obtenir une carte RFID, qui peut être récupérée auprès du Mobility center sur présentation de sa carte d'accès en cours de validité, afin d'accéder à la réservation en ligne de son véhicule : [\(https://www.mobility.ch/fr/login/\)](https://www.mobility.ch/fr/login/).
- 3.1.2. Cette réservation pourra ensuite être modifiée ou annulée par l'Utilisateur (avant le début présumé de l'utilisation du Service).

3.2 Dès la réservation du Service, l'Utilisateur sera lié par les conditions d'utilisation générales et particulières telles que définies ci-dessous. Toute inobservation de ces conditions par l'Utilisateur peut entraîner l'application de sanctions disciplinaires telles que définies au Chapitre II, Section 5, des Statut et Règlement du Personnel.

3.2.1 Les conditions générales du Service sont les suivantes :

- 3.2.1.1 La circulaire opérationnelle No. 4 ainsi que le document ref. DSU-OF/DO/RH/6833¹ régissant l'utilisation des voitures CERN,
- 3.2.1.2 Toute utilisation du Service doit être autorisée par le Chef de Département ou team leader de l'Utilisateur (autorisation de conduire un véhicule CERN ainsi qu'un ordre de mission si déplacement en dehors du périmètre autorisé et une autorisation du trajet CERN – lieu de résidence).

3.2.2 Les conditions particulières du Service sont les suivantes :

- 3.2.2.1 Afin d'être autorisé à utiliser le Service (outre le respect des conditions mentionnées dans le paragraphe 3.1), l'Utilisateur doit également :

¹ Conditions d'utilisation des véhicules appartenant ou loués par lui par le personnel d'entreprises liés au CERN par un contrat.

- être membre du personnel² ou membre du personnel d'une entreprise contractante autorisée par le CERN à utiliser le Service (le «personnel d'entreprise ») ;
- posséder une adresse email enregistrée dans les bases de données CERN ;
- être titulaire de la carte d'accès RFID.

3.2.2.2 Les voitures CERN en car sharing sont mises à la disposition des membres du personnel ou personnel d'entreprise dans le cadre de leur activité au CERN et pour un usage exclusivement professionnel, et ce :

- De 8h00 à 18h00 pour une durée d'utilisation **maximale de 4 heures** pendant cette période.
- A partir de 18h00 et jusqu'à 8h00 pour une durée d'utilisation **maximale de 14 heures** pendant cette période.

- 3.2.3. L'utilisation à des fins personnelles est strictement interdite.
- 3.2.4 Dans le cas d'un « no show », la voiture est réservée sans être utilisée, un rappel de mauvais usage sera envoyé à l'utilisateur. Après deux rappels de mauvais usage du service, le Mobility Center se réserve le droit de retirer la carte d'accès et l'utilisateur ne pourra plus utiliser le service.
- 3.2.5 Dans le cas de réservations abusives, un rappel de mauvais usage sera envoyé à l'utilisateur. Après deux rappels de mauvais usage du service, le Mobility Center se réserve le droit de retirer la carte d'accès et l'utilisateur ne pourra plus utiliser le service.
- 3.2.6 Dans le cas d'un véhicule non retourné à temps ou à son emplacement d'origine, un rappel de mauvais usage sera envoyé à l'utilisateur. Après deux rappels de mauvais usage du service, le Mobility Center se réserve le droit de retirer la carte d'accès et l'utilisateur ne pourra plus utiliser le service.
- 3.2.7 Pour toute détérioration subie sur la voiture CERN, imputable à l'utilisateur, tous les frais en découlant seront facturés sur les codes budgétaires concernés selon la tarification en vigueur.
- 3.2.8. Les cartes d'accès RFID ainsi que les mots de passe associés sont strictement personnels et non transmissibles. Il est interdit de prêter, louer ou céder sa carte.
- 3.2.9. Les conditions d'utilisation du Service sont communiquées lors du retrait de la carte. Le guide de l'Utilisateur sera envoyé par email lors confirmation de l'inscription.

² Tel que défini dans les Statut et Règlement du Personnel, S I 2.01.

J'ai lu et accepte les termes et conditions mentionnés ci-dessus concernant l'utilisation du service car sharing CERN

CERN ID:

Date:

Signature: